• LJUBIBRATICH (Mico), patriote herzégovinien, né en 1839.—Il est mort à Belgrade le 10 mars 1889.

LJUNGGREN (Gustave-Hakon-Jordan), écrivain suédois, né à Lund le 6 mars 1823. Il compléta ses études en Allemagne, visita Paris en 1850 et fut nommé professeur de langue allemande à l'université de Lund. En 1856, il obtint de l'Académie suédoise la grande médaille pour son *Parallèle entre Ehrensværd et Winckelmann*. En 1859 il fut appelé à la chaire d'esthétique nouvellement créée à l'université de Lund, dont il a été depuis recteur, et en 1865 il devint membre de l'Académie suédoise. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Exposé des principaux systèmes d'esthétique* (1856-1860, 2 vol.); l'*Art dramatique suédois jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1864); *Bellmann et les lettres de Fredman* (1867); *Souvenirs de voyage* (1871); *Histoire de la littérature suédoise après la mort de Gustave III* (1873-1880, 3 vol.); *Petits Ecrits* (1872-1880, 3 vol.), le plus important de ses ouvrages, recueil d'essais sur les légendes, etc.; *Svenska herregarder*; enfin des monographies sur les poètes Frese, Vitalis, etc., et des articles dans les revues et les « Handlingar » de l'académie suédoise. Depuis 1866 il est membre du Landsting.

LLICO, port de l'océan Pacifique (Chili, prov. de Curico), à 200 kilom. S. de Valparaiso, par 34° 42′ de lat. S. et 74° 26′ de long. O.

LOANGÉ ou **TENDA**, rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent de gauche du Kassaï. Elle prend naissance dans le pays de Kioko, entre le cours supérieur du Tchihoumbo à l'E. et la chaîne de Mosamba à l'O., se dirige du S. au N., reçoit à droite, le Passou, le Lovo, le Louchiko (avec son affluent la Lousa) et entre dans l'Etat indépendant du Congo par 6° de lat. S. De là, elle se dirige de nouveau vers le N., traverse une contrée actuellement inconnue, et se réunit au Kassaï, à 340 mètres d'altitude, par 4° 25′ de lat. S. et 17° 45′ de long. E., après un cours de 700 à 800 kilom. à vol d'oiseau.

LOANGOUA, ROANGO ou **AROUANGOUA**, grande rivière de l'Afrique orientale, un des principaux affluents du Zambèze. Elle prend naissance, sous le nom de *Lobé*, dans le Lobisa, entre le lac Nyassa et le lac Bangouéolo, sur les pentes de la montagne Tchitané (2.030 mètres), par 11° 5′ de lat. S. et 29° 50′ de long. E., coule à l'E., puis au S.-O., et arrose successivement le Kibalé et le Basenga, où elle reçoit plusieurs affluents. Après avoir dépassé le 14° 25′ de lat. S. par 27° 20′ de long. E., la Loangoua court brusquement vers le S., reçoit, à droite, son plus grand affluent, le Lounsenfoa, et se jette dans le Zambèze, un peu à l'ouest de Zoumbo, par 15° 35′ de lat. S. et 28° 10′ de long. E.

LOBAÏ, rivière de l'Afrique équatoriale (Congo français), affluent de droite de l'Oubandji-Ouelle inférieur. Elle prend naissance dans une contrée inexplorée, au nord du 4° de lat. N.; coule du N.-O. au S.-E. en formant des chutes de 1m,25 de hauteur, à 65 kilom. de son embouchure, et se jette dans l'Oubandji, par 3° 40′ de lat. N. Son cours inférieur a été reconnu par le capitaine Van Gèle en 1886.

LOBEMBA, BEMBA ou **OUEMBA**, contrée de l'Afrique équatoriale (colonie allemande de l'Afrique orientale). Située entre les lacs Tanganyika au N.; Bangoueolo au S.-O. et Nyassa à l'E., elle est comprise entre 10° et 11° de lat. S. et entre 28° et 29° 30′ de long. E. C'est une contrée montagneuse au N. et à l'E.; basse et marécageuse à l'O. et au S.-O. sur les confins du lac Bangouéolo; elle est en partie couverte de vastes forêts. Un grand nombre de rivières descendent des montagnes de Losansoué; elles se dirigent soit vers le N. pour se jeter dans le lac Tanganyika, soit vers le S.-O. pour atteindre le lac Bangouéolo. Les principaux cours d'eau sont : le Chambézi ou Tchambézy, le Lokoulou, la Louéma, la Lokicha, la Lokopa, etc. Le sol, d'une grande fertilité, donne des récoltes très abondantes. Les localités principales sont : Moamba, chef-lieu du pays, situé à 1.430 mètres d'altitude, par 10° 9′ de lat. N. et 29° 20′ de long. E., Molemba et Chipako.

• LOBE (Jean-Chrétien), musicographe et compositeur allemand, né à Weimar en 1797. — Il est mort à Leipzig le 27 juillet 1881.

LOBÉS s. m. pl. (lo-bé — du lat. *lobus*, lobe). Zool. Ordre de cténophores, renfermant les chiajas, bolinas, ocyroés, etc. Les lobés (*lobati* ou *lobatæ*) sont des cténophores à corps plus ou moins comprimé suivant le plan transversal et présentant des appendices lobés sur lesquels se continuent des prolongements des côtes inégalement développées (Claus); les lobes qui entourent la bouche contiennent des prolongements en circonvolutions des vaisseaux subsagittaux; les filaments tactiles sont de deux sortes. Ces cténophores se divisent en trois familles : Mnémiidés, Calymnidés, Ocyroïdés.

LOBITINÉS s. m. pl. (lo-bi-ti-né — rad. *lobite*; du lat. *lobus*, lobe). Paléont. Famille d'ammonites renfermant le seul genre Lobite, fossile dans les alpes Noriques et Carniques. Les ammonites de cette famille ont l'ouverture échancrée, le dernier tour de spire remplit souvent l'ombilic par un calus, etc.

LOB-NOR, lac de l'Asie centrale. V. KACHGARIE.

LOBOMONÉRIENS s. m. pl. (lo-bo-mo-né-ri-ain — du lat. *lobus*, lobe, et de *monère*). Zool. Division des protozoaires monériens renfermant les formes à prolongements courts, arrondis, non anastomosés, à corps formé de sarcode sans noyau. Les monères types de ce groupe sont les protamœba et aussi le *bathybius Hæckelii*.

LOBRICHON (Timoléon), peintre français, né à Cornod (Jura) le 26 avril 1831. Elève de Picot, il exposa d'abord des portraits puis des toiles historiques ou décoratives. Ainsi parurent : *la Vision d'Ezéchiel*, *le Défilé du pilier noir*, *la Courte Paille* (1859); *les Vapeurs du matin*, *Rêverie* (1861); *Fuite des Vaudois pendant les massacres de Merindol et de Cabrières*, *Après le bain* et *Une tourmente dans le haut Jura* (1863); *la Leçon de lecture* et *le Retour du printemps*, frise décorative (1864). Cependant l'artiste abandonnait ces sujets pour aborder la peinture de genre à laquelle il doit de nombreux succès. Nombre de ses compositions représentant des enfants ont été popularisées par la gravure. On a vu successivement de M. Lobrichon : *Misère* et *En pénitence* (1865); *Un coin du jardin du Luxembourg* et *la Toilette* (1866); *les Solliciteurs* et *l'Embuscade* (1867); *Il était une fois...* (1868); *le Petit bois* et *Vol avec escalade* (1869); *Une tempête dans une cuvette*, *Premières Amours* et *Châteaux sur le sable* (1872); *Un jeune criminel* (1873); *le Bagage de Croquemitaine*, *le Portrait de Madeleine* et *la Dînette* (1874); *Volontaire d'un an*, *le Spectre rouge* (1875); *Henri* (1876); *le Dernier Jour d'un condamné* (1877); *Une couvée* (1878); *Devant Guignol* et *Supplice de Tantale* (1880); *Boîte aux lettres* (1881); *Fantaisie décorative* (1882); *Gazouillements* (1884); *Variations sur un thème connu* (1885); *Une halte* (1886); *Poucet et Muddy* (1889). On lui doit aussi de nombreux portraits. M. Lobrichon a obtenu une médaille de 3e classe en 1868, de 2e classe en 1882; il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1883.

*** LOCAL** s. m. — Télégr. *Transmettre, recevoir en local*, Faire fonctionner le manipulateur et le récepteur d'un même poste télégraphique directement reliés par un conducteur sans l'intermédiaire de la ligne et des appareils extérieurs.

LOCARD (Arnould), naturaliste français, né à Lyon en 1841. Il est ingénieur civil à Lyon et a été attaché aux forges de Saint-Chamond (Loire). Entre autres ouvrages et mémoires sur l'histoire naturelle, il a publié les études suivantes : *Malacologie lyonnaise* (1877, in-8°); *Description de la faune des terrains tertiaires moyens de la Corse* (1877, in-8°); *Catalogue des mollusques vivants terrestres et aquatiques du département de l'Ain* (1881, in-8°); *Etudes sur les variations malacologiques, etc.* (1881, 2 vol. in-8°); *Contribution à la faune malacologique française* (1881-1888, 10 monographies in-8°); *Catalogue général des mollusques vivants de France* (1882, in-8°); *De la valeur des caractères spécifiques en malacologie* (1883, in-8°); *Histoire des mollusques dans l'antiquité* (1884, in-8°); *Prodrome de malacologie française* (1886, in-8°).

*** LOCATAIRE** s. m. — **Encycl.** *Responsabilité des locataires en cas d'incendie*. V. INCENDIE.

LOCHINE s. f. (lo-chi-ne — rad. *lochies*). Physiol. Ferment putrescible des lochies, qui peut, paraît-il, devenir la cause de la fièvre vitulaire en déterminant par absorption l'infection générale de l'économie. Ce qui paraît le prouver, c'est la disparition des lochies dans cette affection et leur retour lorsque, par un traitement énergique et soutenu, les femelles reviennent à l'état de santé.

LOCKHART CLARKE, célèbre médecin anglais, mort à Londres le 25 janvier 1880. On lui doit des études considérables sur le système nerveux, dans l'état normal et dans l'état pathologique, études dont tous les maîtres de la science proclament le mérite dans leurs ouvrages, et qui ont été le point de départ de travaux d'autres médecins, par le soin extrême et la sagacité qui les distinguent. Ses mémoires, disséminés dans des recueils spéciaux, ou dans les « Philosophical Transactions », lui avaient valu la médaille royale de la Société royale. Il était depuis 1871 médecin de l'hôpital de Regent's Park pour l'épilepsie et la paralysie.

*** LOCKROY** (Edouard-Etienne-Antoine SIMON, dit), publiciste et homme politique français, né à Paris le 18 juillet 1838. — Après le vote de l'amnistie partielle, il demanda à la Chambre l'amnistie plénière, vota pour la mise en accusation des ministres du Seize-Mai et interpella le gouvernement sur l'attitude du clergé en présence des projets Ferry sur l'enseignement. Il fut élu député de Paris (XIe arrondissement), et député d'Aix aux élections législatives du 21 août 1881. Il opta pour Paris, siégea sur les bancs de l'extrême gauche, demanda la revision illimitée, prit la parole dans la discussion des affaires d'Egypte, intervint dans la délibération de la loi sur les syndicats professionnels, se prononça contre la politique coloniale de M. Jules Ferry, etc. Aux élections générales de 1885, il fut élu, au premier tour et le premier sur la liste, député de la Seine par 272.680 voix sur 433.990 votants. Il vota les crédits demandés pour le Tonkin et Madagascar par le cabinet Brisson, ne voulant pas, au moment où la période de conquête était achevée, voter l'évacuation. Quand M. de Freycinet constitua un cabinet de concentration républicaine (7 janvier 1886), M. Lockroy fut nommé ministre du Commerce et de l'Industrie. Il conserva ce portefeuille dans le cabinet Goblet (11 décembre 1886). Pendant son passage aux affaires, il déposa un projet d'arbitrage entre patrons et ouvriers, et un projet sur les accidents du travail. Ce fut lui qui mena à bien les opérations premières de l'Exposition universelle de 1889, et parvint à constituer la société financière chargée des dépenses; il répondit le 14 février 1887 par une lettre pleine d'esprit à la protestation des artistes contre la tour Eiffel. Le 30 mai 1887, il fut remplacé par M. Dautresme dans le cabinet Rouvier, mais le 3 avril 1888, M. Floquet lui confia le portefeuille de l'Instruction publique. Le discours qu'il prononça à la distribution des prix du concours général, le 30 juillet 1888, fut très remarqué, parce que M. Lockroy y abordait de front la fameuse question de la réforme de l'enseignement secondaire. Il venait de mettre à l'étude la réforme des programmes des écoles de droit, qu'il voulait diviser en deux sections parallèles, l'une juridique, l'autre administrative, lorsqu'il donna sa démission avec les autres membres du cabinet Floquet le 22 février 1889.

M. Lockroy a publié en 1881, sous le titre de *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, une série de lettres intimes dues à la plume de son arrière-grand'mère, et en 1888 une intéressante étude historique : *Ahmed le Boucher; la Syrie et l'Egypte au* XVIIIe *siècle*.

*** LOCMARIA** (Noël-Marie-Victor DU PARC, comte DE), écrivain français, né à Lorient en 1791. — Il est mort à Tours le 23 décembre 1881. Son dernier ouvrage a pour titre : *la Raison des faits* (1873, in-18).

*** LOCOMOTION** s. f. — **Encycl.** Physiol. M. Marey et ses collaborateurs, Dumeny, Pagès, ont repris complètement le problème de la *locomotion* soit au moyen de la méthode graphique par inscription directe, soit au moyen de la méthode photographique en employant le photochronographe, qui a l'avantage de laisser le sujet en expérience libre de ses mouvements et ne peut être suspecté d'altérer ses allures normales. Dans cette méthode, au moyen d'un appareil ingénieux, on prend une série de photographies de l'individu, pendant la marche, pendant le saut; ces épreuves, tirées avec les appareils et les plaques les plus sensibles, sont tellement instantanées qu'un seul mouvement, celui de lever le pied par exemple, se trouve reproduit dans plusieurs de ses phases par une série d'images parfaitement coordonnées. En photographiant ainsi, de face, de profil, de haut en bas, un coureur, homme ou animal, même un oiseau au vol, les habiles expérimentateurs ont complété nos connaissances sur la locomotion normale de l'homme par des observations de détail qui prendront de l'importance dans l'étude de la locomotion pathologique, d'autant plus que certaines perturbations que l'on observe dans les différentes claudications ne sont probablement que l'exagération en plus ou en moins de mouvements peu apparents, mais existant néanmoins à l'état normal.

*** LOCOMOTIVE** s. m. — **Encycl.** *Locomotive électrique*. La plus grande locomotive électrique existante a été construite par les Américains en 1887 dans les ateliers Rhode Island Locomotive Works. Cette locomotive a six roues de 1m,75 de diamètre, l'écartement est le même que pour les locomotives ordinaires. Deux moteurs électriques accouplés lui donnent une puissance de 500.000 watts (670 chevaux-vapeur). Les armatures des moteurs ont 0m,92 de diamètre et sont calées sur les essieux commandant ceux-ci directement sans l'intermédiaire d'aucune transmission. La machine est pourvue de deux feux électriques, de sonneries électriques et de freins électriques automatiques. MM. Marcel Deprez et Maurice Leblanc ont entrepris, en vue du Métropolitain de Paris, la construction d'une locomotive à laquelle l'énergie motrice serait transmise d'une machine fixe par un câble conducteur. Les progrès de la transmission de l'énergie électrique paraissent rendre ce projet réalisable dans des conditions satisfaisantes.

— *Locomotives sans foyer*. Ces machines sont une invention américaine, due au docteur Lamm. Elles ont été employées pour la première fois, au printemps de 1874, sur un tramway de 5 kilom. de longueur, situé entre la Nouvelle-Orléans et le bourg de Carrolton, puis, un peu plus tard, sur des chemins analogues, mais d'un parcours plus étendu, à Saint-Louis, à New-York, à Baltimore et à Chicago, où elles n'ont cessé depuis de faire un bon service. La chaudière est remplacée par un réservoir cylindrique en tôle d'acier, entouré d'une couche de matières non conductrices de la chaleur pour qu'il ne puisse se refroidir trop vite. Au départ, on remplit ce réservoir aux trois quarts, d'eau surchauffée, et c'est cette eau qui fournit la vapeur nécessaire à la mise en mouvement des différentes pièces du mécanisme moteur. La température et la pression diminuent nécessairement à mesure que le voyage se prolonge, en sorte qu'il arrive un moment où la machine doit forcément s'arrêter; mais on y obvie en renouvelant la provision d'eau chaude en des points déterminés du parcours. En Amérique on emploie des locomotives à air comprimé. En Angleterre l'usage des locomotives compound s'est généralisé depuis 1883 et de là s'est répandu dans tous les pays. V. MACHINE A VAPEUR.

LOEBNITZ (Jules-Paul), céramiste français, né à Paris le 5 août 1836. Il s'est occupé surtout de l'application des terres cuites et des terres émaillées à la décoration architecturale et dans ce genre il s'est fait connaître par des travaux d'une haute valeur artistique. Parmi les plus importants, nous citerons : *le Carrelage céramique du château de Blois* (1862); *les Terres cuites et terres émaillées*, ornant la porte monumentale, élevée à l'entrée des salles des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de Paris de 1878, sous la direction de M. Paul Sédille, architecte; *les Frises du musée de Toulon*; *la Décoration céramique du château d'Eu*; *Médaillons émaillés à l'Hôtel de ville de Paris* (sous la direction de M. Formigé). M. Loebnitz a obtenu un grand nombre de récompenses : médaille d'argent à l'Exposition des Beaux-Arts appliqués (1878); médailles d'or à l'Exposition universelle de 1878 et à l'Exposition universelle d'Amsterdam (1883); diplôme d'honneur au Havre (1887), etc.

LŒFFTZ (Louis), peintre allemand, né à Darmstadt le 21 juin 1845. Il apprit d'abord le métier de tapissier, puis fréquenta successivement les écoles des Beaux-Arts de sa ville natale, de Nuremberg (1870) et de Munich (1871). En 1873 il envoya à l'Exposition universelle de Vienne une peinture de genre, *la Promenade*, qui lui valut une récompense. En 1874 il fut nommé maître auxiliaire à l'académie des Beaux-Arts de Munich, où il a remplacé Diez comme directeur de la classe de peinture. Parmi ses œuvres, qui par la forme et le fond rappellent les maîtres hollandais et allemands du XVIe et du XVIIe siècle, nous citerons : *le Cardinal jouant de l'orgue*, *l'Avarice et l'Amour*, *la Piété*, œuvre pleine de noblesse qui lui valut la première médaille à l'Exposition de Munich (1883).

LŒHER (François DE), historien allemand, né à Paderborn le 15 octobre 1818. Il visita le Canada et les Etats-Unis en 1846 et 1847, et fonda à son retour à Paderborn la *Gazette de Westphalie* (1848). L'opposition qu'il fit au ministère Brandenburg-Manteuffel lui attira des poursuites judiciaires; acquitté au commencement de 1849, il fut élu à la deuxième Chambre prussienne et se joignit à la gauche modérée. En 1853 il se fit recevoir privatdocent pour l'histoire du droit et deux ans plus tard il alla occuper une chaire à l'université de Munich. Chargé en 1863 par le roi de Bavière d'une mission scientifique en Italie, il en rendit compte dans l'ouvrage intitulé : *Naples et la Sicile* (Munich, 1864, 2 vol.). M. Lœher est membre de l'Académie royale des sciences de Bavière et directeur des archives d'Etat depuis 1865. Ses principaux ouvrages sont : *Princes et villes du temps des Hohenstaufen* (1846); *Histoire et condition des Allemands en Amérique* (1848); *Pays et gens dans l'ancien et le nouveau monde* (1854-1859, 3 vol.); *le Général Spork*, poème épique (Gœttingue, 1854); *le Système du droit provincial allemand*; *Jacqueline de Bavière et son temps* (Nœrdlingen, 1861-1867, 2 vol.); *Comptes avec la France* (Hildeburghausen, 1870); *Voyages sur les côtes de Grèce* (Leipzig, 1876); *Journal de voyage aux Canaries* (Leipzig, 1876); *les Plages de la Crête* (Leipzig, 1877); *Impressions de voyage dans l'île de Chypre* (Stuttgart, 1880); *la Russie* (Munich, 1881, 3 vol.). M. Lœher est depuis 1876 un des principaux rédacteurs de « l'Archivalische Zeitschrift » de Stuttgart.

LOENGUÉ ou **KAFOUÉ**, grande rivière de l'Afrique australe, affluent de gauche du Zambèze; elle prend naissance sur les pentes méridionales des montagnes Natal, sur la frontière S.-S.-E. du Louanda, entre les sources du Loufoubo et du Loufira, par 11° 35′ de lat. S. et 27° 50′ de long. E. Elle coule d'abord du N. au S., passe le 12° de lat. S. pour incliner vers l'E. et arroser la contrée montagneuse d'Iramba, se dirige vers le S.-O. en traversant une contrée inconnue, coule ensuite vers le S., reçoit à droite les rivières Seamara, Hepe, etc., et à sa gauche celles de Bohounjé, de Loukanga, de Moufoukouchi, infléchit au S.-O., puis au S.-E. et reçoit, à droite, les rivières Mangaché et Kangalla. La rivière prend alors la direction de l'E., qu'elle garde à peu près jusqu'à son confluent avec le Zambèze, vis-à-vis de l'île de Nyampanga, par 15° 56′ 20″ de lat. S. et 26° 30′ de long. E. Le cours de la Loengué est de 900 à 1.000 kilom.

*** LŒNNROT** (Elias), écrivain et philologue suédois, né à Sammati, près d'Helsingfors, en 1802. — Il est mort dans la même ville le 19 mars 1884.

LŒWY (Maurice), astronome, né à Vienne (Autriche) le 15 avril 1833. Il fit ses études dans sa ville natale, puis vint à Paris sur le conseil de Leverrier, qui le fit attacher, dès 1864, comme aide astronome à l'Observatoire.

Cette même année, M. Lœwy fut naturalisé français. En 1872 il devint membre du Bureau des Longitudes, en 1873 membre de l'Académie des sciences, à la place de Delaunay. Après la mort de Leverrier il fut nommé sous-directeur de l'Observatoire (1878). Avec le colonel Périer et avec M. Stephan, M. Lœwy détermina la différence de longitude entre Paris et Marseille puis entre Marseille et Alger (1878); il détermina aussi la différence de longitude entre Paris et Berlin (1880). Il publia également des études remarquables relatives à l'influence des planètes sur la photosphère du Soleil, sur les étoiles filantes, etc. Il fut chargé de rédiger les instructions sur les travaux astronomiques à effectuer par les observateurs de la mission scientifique envoyée en 1882 au cap Horn, et fit sur ce sujet un rapport remarquable. On lui doit d'importantes améliorations à l'« Annuaire du Bureau des Longitudes », dans lequel en 1882 et 1883, il rédigea une histoire complète des comètes qui ont paru depuis 20 ans, c'est-à-dire dans la période la plus intéressante pour ces astres, parce qu'elle embrasse tous ceux qui ont été observés depuis que les travaux de M. Schiaparelli en ont fait mieux connaître l'importance. Le recueil « la Connaissance des temps » a sous sa direction reçu, depuis 1884, de notables perfectionnements, relativement surtout aux coordonnées du Soleil et des planètes. Les positions de 300 étoiles fondamentales sont données de 10 jours en 10 jours, et celles de 10 étoiles circumpolaires de jour en jour. L'ouvrage fournit des distances lunaires très petites, réclamées depuis longtemps par les marins; on y a ajouté les nouveaux éléments destinés à faciliter le calcul des occultations des étoiles et des planètes par la Lune, lorsqu'il s'agit d'en déduire la longitude du lieu de l'observation. En 1883, on installa à l'Observatoire de Paris une lunette équatoriale d'une disposition particulière, dont M. Lœwy avait eu l'idée dès 1869, et qui, après bien des vicissitudes, fut enfin construite sur ses indications par M. Henry, pour la partie optique, et par MM. Eichens-Gauthier, pour la partie mécanique. Ses *Mémoires* sont publiés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences » et dans les « Annales de l'Observatoire ». M. Lœvy a été nommé en 1878 officier de la Légion d'honneur.

LOFOU, rivière de l'Afrique orientale, dans la région des grands Lacs, tributaire du lac Tanganyika. Elle prend naissance sur les pentes septentrionales des montagnes Losansoué près des sources de la rivière Loukoulou ou Rouancizi, par environ 10° de lat. S. et 29° de long. E., se dirige vers le N. en faisant un grand circuit vers l'O. et se jette à l'extrémité méridionale du lac Tanganyika, près de la station de Koungoué. Le Lofou reçoit les eaux d'un certain nombre d'affluents. Une route carrossable, longue de 450 kilom., construite par Stevenson, relie le lac Nyassa au Tanganyika; elle forme avec la rivière Chiré et le Zambèze une voie de communication de 2.000 kilom. parcourue sur un trajet de 1.500 kilom. par des steamers.

*** LOGEMENT** s. m. — **Encycl.** Econ. soc. et Hygiène. *Logements ouvriers*. Les maisons ouvrières, qu'il ne faut pas confondre avec les « cités ouvrières » édifiées dans quelques villes manufacturières, telles que Mulhouse, pour l'usage exclusif des ouvriers attachés à certains établissements industriels, sont de création récente. L'idée de procurer aux ouvriers des habitations saines à des conditions suffisantes de bon marché a pris naissance en Angleterre. C'est en 1873 que, pour la première fois, cette idée a été mise en pratique à Londres par miss Hill. Cette femme, d'une volonté et d'une énergie peu communes, a trouvé le moyen, avec ses seules ressources très limitées au début, de construire des maisons où toutes les règles de l'hygiène sont scrupuleusement observées. A New-York, depuis 1876, fonctionne une société qui construit des maisons ouvrières présentant un confortable inconnu en France, même dans la plupart des maisons bourgeoises. Entre autres avantages, presque toutes ont des lavoirs communs installés tantôt dans les sous-sols, tantôt à l'étage le plus élevé; sur le toit est une terrasse servant de séchoir. Les logements que les ouvriers trouvent dans ces maisons, tout en leur procurant un local confortable, leur coûtent un tiers meilleur marché qu'ailleurs, ce qui n'empêche pas les actionnaires de la Société des maisons ouvrières de se distribuer des dividendes de 8, 10, et 12 pour 100.

En France, on n'a commencé à bâtir des maisons spécialement destinées aux ouvriers qu'en 1880. Les premières constructions de cette nature ont été édifiées à Toulouse. Les logements qu'elles contiennent sont spacieux, bien aérés et commodes. A Rouen, une société s'est fondée en 1885, et au mois de décembre de cette même année elle avait construit 6 maisons contenant 95 logements. Le prix par pièce est en moyenne de 100 francs. Tous les locataires ont gratuitement l'eau à volonté, une buanderie, un tuyau de dégagement pour les poussières et ordures et un water-closet indépendant. A Lyon, le premier groupe des maisons ouvrières a été terminé en juin 1887. Chaque maison est construite de façon à contenir 12 ménages. Le prix des loyers est d'un tiers au-dessous du prix courant dans le même quartier : 80 francs en moyenne par chambre au lieu de 120 francs, aussi le nombre des demandes abonde et augmente chaque jour. Elles sont trois fois plus considérables que le nombre de locaux dont peut disposer la Société. Celle-ci distribue à ses actionnaires de 6 à 7 pour 100 de dividende, et, résultat dont chacun bénéficie, les loyers baissent dans le voisinage des maisons ouvrières. A Marseille, la Caisse d'épargne a été autorisée, par décret du 9 février 1889, à placer une partie de sa fortune en immeubles destinés à loger des familles ouvrières. Le climat et les habitudes locales ont fait adopter à Marseille le type de la petite maison isolée. Quelques maisons ont été immédiatement construites. Les unes n'ont qu'un rez-de-chaussée avec jardin; les autres, un rez-de-chaussée et un premier étage.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'à Paris les logements ouvriers ont été l'objet des préoccupations de l'Etat et de la Ville. La tentative la plus importante a été faite en 1852 par le gouvernement impérial. Deux millions furent consacrés à la construction de 17 maisons sur le boulevard Diderot; mais celles-ci n'étaient pas aménagées pour louer à des ouvriers, et elles se louent aujourd'hui assez cher à des personnes très aisées. A la même époque deux millions ont été fournis à titre de subventions à des constructeurs d'habitations ouvrières. Napoléon III fit construire à Paris, avenue Daumesnil, 41 maisons. Il offrit de les donner à une société composée d'ouvriers, à la condition que les membres de cette société souscriraient 1.000 actions de 100 francs. Cette condition fut remplie par la *Société coopérative immobilière des ouvriers de Paris* et la donation fut faite. Pour augmenter la somme à consacrer à l'opération, la Société emprunta 200.000 francs au Crédit foncier et elle construisit en outre des maisons à étages à Grenelle et à Belleville. Depuis, la *Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil*, sous la direction de M. Emile Cacheux, ingénieur, a construit en 1879 des petites maisons avec jardin qui peuvent être acquises par annuités; et enfin, en juin 1888, la *Société philanthropique*, grâce aux libéralités de MM. Armand et Michel Heine, a pu poser, rue Jeanne Darc, les fondements d'une maison ouvrière modèle comprenant 77 chambres divisées en 35 logements. Mais ces essais isolés sont loin de répondre aux besoins de la population ouvrière de Paris, dont une grande partie est encore logée d'une manière déplorable à tous égards. Il est donc à souhaiter que de puissantes sociétés financières s'intéressent à la construction des logements ouvriers, et ce, dans l'intérêt autant de ces sociétés que des locataires, car il a été démontré, tant par les exemples de l'étranger que par ceux de la France, que *commercialement* l'affaire est aussi bonne que *moralement*.

LOGEROT (François-Auguste), général français, né à Noyers (Loir-et-Cher) le 1er février 1825. Sorti de Saint-Cyr en 1844, il partit pour l'Algérie comme sous-lieutenant au 32e de ligne. Promu lieutenant en 1848, il assista à l'expédition de Rome en 1849 et fut nommé capitaine en 1853. En Crimée, sa brillante conduite à Malakoff, où il fut blessé à la jambe droite par un éclat d'obus, lui valut d'être décoré le 14 septembre 1855. Chef de bataillon au 16e de ligne en 1864, il fut nommé lieutenant-colonel au 42e de ligne le 18 septembre 1870 étant en Algérie. Rentré en France et n'ayant pu rejoindre son nouveau régiment dans Paris, il organisa le 2e régiment de zouaves de marche, avec lequel il se distingua en formant l'arrière-garde de l'armée après la bataille de Patay; au combat devant Chambord, il fut blessé grièvement à la jambe, mais n'en resta pas moins à cheval pendant toute la journée de la bataille de Coulmiers qui se livra le lendemain. Promu colonel le 19 novembre 1870 et général de brigade à titre provisoire le 13 décembre suivant, il fut désigné pour commander, à l'armée de l'Est, une brigade du 20e corps avec laquelle il couvrit Besançon pendant la retraite qui eut lieu sur Pontarlier. Après la paix, il fut remis colonel par la commission de revision des grades et placé au 14e de ligne, puis à la tête du 80e qu'il commanda en Algérie pendant trois années. Promu général de brigade le 16 mai 1875 et nommé à la subdivision de Batna, les services qu'il rendit dès le début de l'expédition de Tunisie lui valurent ses étoiles de général de division le 18 juin 1881; il eut ensuite successivement le commandement de la division Nord de la Régence (6 avril 1882) et celui du corps d'occupation. C'est de là qu'il fut appelé, le 21 février 1884, à la tête du 8e corps d'armée, à Bourges, grand commandement qu'il quitta le 12 décembre 1887 pour prendre le portefeuille de la Guerre. Il fut remplacé le 3 avril 1888 par M. de Freycinet. « Pendant près de quatre mois qu'il fut ministre de la Guerre, le général Logerot sut remplir ses fonctions en soldat plutôt qu'en membre d'un gouvernement parlementaire, et personne ne lui a contesté d'avoir toujours agi en honnête homme et d'avoir défendu au pouvoir la discipline, qui a été le culte de toute sa vie. » Nommé commandant du 7e corps d'armée à Besançon le 7 juin 1888, il a été élevé à la dignité de grand officier le 28 décembre de la même année. Le général Logerot est le plus jeune de deux frères sortis de l'Ecole polytechnique : l'aîné, *Pierre-Achille*, a été retraité comme général de brigade d'artillerie au mois de décembre 1885; le cadet, *Hubert-Adolphe*, né en 1827, a été promu général de division le 29 mars 1889 et nommé gouverneur, commandant supérieur de la défense du groupe de Toul.

LO-GIANG ou la **RIVIÈRE CLAIRE**, rivière de l'Indo-Chine, qui prend naissance dans le Yunnan, se dirige du N.-O. au S.-E., entre dans le Tonkin, province de Tuyen-Quan, où elle reçoit de nombreux affluents, passe successivement à An-Lang, à Vinh-Ton et à Ham-An, ainsi qu'à Tuyen-Quan, pour se réunir au Song-Caï, vis-à-vis de la ville de Phu-Doan. Continuant son cours vers le S.-E., elle rejoint le fleuve Rouge à 8 kilom. environ de son confluent avec la rivière Noire. En saison sèche, les grosses jonques sont obligées de s'arrêter à une trentaine de kilomètres au sud de Tuyen-Quan.

Logiciens anglais (LES), par Louis Liard (1878, in-18). Dans cet ouvrage, dont une seconde édition a paru en 1884, M. Liard analyse avec beaucoup de soin et de précision les systèmes de Herschell, Whewell, Stuart Mill, George Bentham, Hamilton, de Morgan, Boole et Stanley Jevons. Herschell et Whewell, les premiers de ces auteurs, ne sont pas, à proprement parler, des logiciens; ils s'occupent de la méthode de la découverte dans les sciences, et non pas de la théorie de la preuve. Stuart Mill, en son *Système de logique*, traite expressément de cette dernière et ses travaux ont eu beaucoup d'éclat; mais il nie l'existence d'une science formelle de la logique, c'est-à-dire d'une science qui prétend distinguer entre la vérité intrinsèque et la vérité de conséquence; il est conduit par le principe de l'empirisme absolu à confondre la connaissance des réalités avec l'espèce de savoir qui enchaîne des connaissances supposées. Tel n'est point le cas pour les autres logiciens dont M. Liard résume les idées. Hamilton, G. Bentham et leurs successeurs sont tous éminemment des *formistes* en science logique. Tout leur objet n'est que de déterminer la forme la mieux adaptée à l'expression des rapports logiques, à l'enchaînement logique des idées, à la liaison des conditions logiques entre elles et avec leurs conséquences. Ils ne s'inscrivent pas en faux contre le principe fondamental de l'ancienne logique, ils n'entendent que compléter et perfectionner la méthode, alors même qu'ils arrivent à substituer un calcul spécial à des routines auxquelles ils ne reconnaissent pas la valeur d'un système inspiré par un esprit scientifique rigoureux.

L'origine de ces nouvelles spéculations est dans une première proposition de réforme introduite par G. Bentham et développée par Hamilton. Cette réforme consiste en ce qu'on appelle la *quantification du prédicat*. On sait que dans la forme ordinaire de la proposition le sujet seul est déterminé en grandeur logique, c'est-à-dire considéré expressément en son tout ou seulement en certaines de ses parties comme universel ou comme particulier. Hamilton prétend que le prédicat doit l'être également, en se fondant sur ce principe logique : que l'on doit énoncer explicitement tout ce qui est implicite dans l'esprit, et sur ce fait : que le prédicat est toujours et nécessairement pensé avec une *quantité* déterminée, correspondant à celle du sujet.

De la quantification du prédicat il résulte que toute proposition est, au fond, une relation de quantité entre un sujet et un prédicat donnés; que toute proposition affirmative peut être considérée comme une équation; qu'il n'y a qu'une seule espèce de conversion, la conversion simple; que tout syllogisme est un système d'équations de la forme suivante : A = B, B = C, donc A = C; que, dès lors, les distinctions logiques de grand, de petit et de moyen termes, de majeure et de mineure disparaissent; enfin, que la logique devient un calcul plus ou moins analogue au calcul algébrique.

Voilà une grande simplification de l'analytique. De Morgan poussa cette simplification plus loin, en éliminant les formes négatives des propositions.

Si la logique est, en réalité, un calcul plus ou moins analogue au calcul algébrique, il était naturel de chercher à en exprimer les opérations d'une manière générale et abstraite, au moyen de signes semblables à ceux de l'algèbre. C'est ce qu'ont tenté Boole et Stanley Jevons. Boole emploie les symboles de l'algèbre, mais dans ce sens absolument abstrait où l'on considère les opérations et les signes indépendamment de tout objet signifié, sans être soumis à aucune autre obligation que de rester fidèle, dans l'interprétation des résultats, aux conventions qu'on a faites en exprimant les relations. Il arrive ainsi à appliquer les divers signes algébriques (symboles numériques et littéraux, signes d'opérations, signe de l'identité) à l'expression des relations logiques, sans rien modifier du sens spécial de ces relations. Seulement, si certaines formules se trouvent être vraies à la fois pour le calcul logique et pour le calcul algébrique, — et il en est des plus importantes qui sont dans ce cas, — d'autres ne conviennent qu'aux rapports de qualité, en vertu des conventions, et seraient absurdes si on les supposait affectées à l'expression des rapports de nombre.

Stanley Jevons a perfectionné et simplifié la méthode de Boole, d'après ce principe que l'algèbre doit être subordonnée à la logique, dont elle n'est qu'un développement et non la logique à l'algèbre; que, par conséquent, le traitement des symboles logiques ne doit pas être soumis à des conditions purement algébriques. Il admet la quantification du prédicat comme ses prédécesseurs, énumère les espèces d'identité qui donnent lieu à des équations logiques et donne les règles des substitutions en se servant de notations plus naturelles que celles de Boole.

Logique déductive et inductive, ouvrage philosophique, publié en 1870 par M. Alexandre Bain, traduit en français par M. G. Compayré (1875, 2 vol. in-8°). L'objet que s'est proposé l'auteur est de présenter un système complet de logique à la fois formelle et inductive. Il trace lui-même, dans une courte préface, le plan qu'il a suivi. Un chapitre préliminaire expose, avec les doctrines psychologiques qui exercent quelque influence sur la logique, la nature de la connaissance en général et la classification des sciences. La première partie (déduction) contient la théorie ordinaire du syllogisme, avec les additions d'Hamilton, et un abrégé des systèmes de Morgan et de Boole. La seconde partie (induction) comprend les méthodes de la recherche inductive et traite toutes les questions accessoires que Stuart Mill envisageait comme des parties du problème de l'induction. L'innovation la plus considérable est l'explication de la loi de causalité par la théorie de la conservation de la force. Un livre spécial a été consacré à la logique des sciences, en vue d'éclaircir par un grand nombre d'exemples les méthodes logiques, et aussi de jeter quelque lumière sur différentes parties des sciences elles-mêmes. Dans cet examen ont trouvé place toutes les sciences théoriques ou fondamentales : mathématiques, physique, chimie, biologie et psychologie; les sciences de classification, c'est-à-dire l'histoire naturelle; enfin deux sciences pratiques des plus importantes : la politique et la médecine. La définition est étudiée, d'après un plan méthodique comme une branche essentielle de la logique. L'attention du lecteur est appelée sur les difficultés principales qu'elle présente : incertitude du sens des mots et transformation graduelle et insensible des qualités en leurs contraires. Dans la discussion des sophismes, deux questions de grande importance sont examinées avec les développements qu'elles comportent : celle des tendances sophistiques de l'esprit, et celle des sophismes de confusion. Chacun des deux volumes de l'ouvrage se termine par un appendice où l'auteur a réuni divers sujets qui se rapportent à la logique. Dans l'appendice du premier volume sont traités les sujets suivants : les diverses classifications des sciences, l'objet de la logique, la classification des choses, le postulat universel, les sophismes d'après Aristote et les scolastiques; dans l'appendice du second volume : l'analyse et la synthèse, les progrès de la logique inductive, l'art de la découverte, les règles de la certitude historique.

Telles sont les matières contenues dans les deux volumes de la *Logique* de M. Bain. Disons maintenant l'esprit dans lequel elle a été écrite, les principes généraux que l'auteur a adoptés. C'est l'esprit, ce sont les principes de l'empirisme. Elle rivalise avec celle de Stuart Mill, non pour la combattre, mais pour la perfectionner. M. Bain ramène toutes les connaissances humaines à deux faits essentiels : la différence et l'accord. L'esprit, selon lui, n'est pas autre chose que le pouvoir de saisir des différences et des rapports. L'opération fondamentale consiste à distinguer. La conscience, c'est-à-dire la perception d'une idée, est à ce prix. Avoir conscience, c'est au fond saisir la différence de deux impressions. Plus la différence est forte, plus la conscience est vive. Une impression toujours la même cesserait d'être un objet de la conscience. De là cette conclusion, que l'esprit humain, dans toutes ses manifestations, est soumis à la grande loi de la relativité universelle. Une idée ne peut être conçue que par opposition avec d'autres idées. Plus sont nombreuses ces idées contraires, et plus l'idée primitive a de force et de clarté. Mais, après avoir distingué, l'esprit assimile. Il saisit les rapports et de là sortent les connaissances générales. De même que la perception de la différence donne lieu à des impressions distinctes, particulières, de même la perception de la ressemblance, saisie entre plusieurs impressions qui se renouvellent, produit d'autres formes de la conscience, qui sont les idées générales.

La loi de la différence et de l'accord régit les propositions non moins que les notions. Reprenant et corrigeant le travail par lequel Aristote a essayé de dresser la table des catégories, M. Bain réduit toutes les propositions à trois espèces essentielles, d'après la nature des prédicats qui s'y unissent aux sujets. Ces trois espèces sont : la quantité, la succession, la coexistence. Stuart Mill comptait cinq prédicats ultimes : l'existence, la coexistence, la succession, la causalité, la ressemblance. Poussant plus loin l'analyse, M. Bain prétend que l'existence n'est en

elle-même qu'une forme abstraite des autres prédicats; que la causalité rentre dans la succession; que les seules propositions de ressemblance qui aient un caractère vraiment spécial sont les affirmations d'égalité, de convenance numérique, lesquelles peuvent et doivent être désignées par le terme de quantité.

Venons aux vues de M. Bain sur le raisonnement, sur les rapports de la déduction et de l'induction. Ce sont celles de Stuart Mill. La déduction, quelle qu'en soit l'importance, n'est, pour lui, comme pour Stuart Mill, qu'une induction dissimulée, déguisée. L'axiome du syllogisme, comme les axiomes en général, n'est qu'une inférence inductive, fondée sur l'expérience, garantie par la croyance instinctive à l'uniformité de la nature. De plus, l'opération syllogistique elle-même n'est que l'enveloppe *formelle* d'une opération *matérielle*, d'une véritable induction. La majeure doit être décomposée en deux parties : en premier lieu, l'affirmation qu'elle exprime embrasse tous les cas observés; en second lieu, cette même affirmation porte sur tous les cas semblables qui n'ont pas encore été observés et qui sont simplement inférés. Que faisons-nous dans le syllogisme? Nous nous risquons à déterminer, dans une proposition générale, les ressemblances qui nous guident dans l'inférence inductive. Cette proposition générale devient la majeure de la déduction. Par sa forme universelle, elle nous fait illusion et nous entraîne à supposer que tous les cas ont été observés, quoiqu'il n'en soit rien. Telle est l'explication que M. Bain, à l'exemple et à la suite de Stuart Mill, donne des difficultés du syllogisme. Il tient que cette explication est « destinée à produire, dans la logique, une véritable révolution ». Il y voit le seul moyen de rétablir l'unité des opérations logiques et de faire du syllogisme autre chose qu'une « solennelle futilité ».

Logique (LA) parlementaire, par W.-G. Halmilton, traduit de l'anglais par Joseph Reinach (Paris, 1886, in-16). Lorsque William-Gerard Hamilton, de son vivant membre de la Chambre des communes et chancelier de l'Echiquier d'Irlande, écrivit cette sorte d'« anatomie de l'éloquence », il se proposa simplement de noter au hasard les procédés employés par les orateurs pour emporter victorieusement les voix de la majorité parlementaire. C'est donc une sorte de manuel à l'usage des députés qu'une longue habitude de la politique n'a pas rompus encore aux roueries de la tribune, et ce curieux ouvrage a d'autant plus d'intérêt que les règles les plus banales dont l'auteur nous donne la formule produisent toujours leur effet. Peut-être existe-t-il en effet des recettes naturelles et éternellement vraies pour persuader les hommes ou même pour les tromper. Est-il moral d'y recourir ou de les enseigner? Non, sans doute, quand la cause est inique; mais Hamilton est un personnage sceptique, égoïste, tenant en parfaite estime les sophistes qui enseignent que la rhétorique a pour but unique de flatter l'oreille ou l'opinion. On en jugera par les sophismes suivants empruntés à sa logique : « Affirmez la même chose de différentes façons; quand vous blâmez, trouvez quelque chose à approuver, et quand vous approuvez, trouvez quelque chose à blâmer. Cédez sur un point d'importance secondaire. Admettez la proposition et niez la conséquence. Sur vingt arguments, il n'y en a pas un seul qui prouve absolument, sans équivoque possible, ce qu'il doit prouver.

« Quand le *fait* vous est favorable, séparez-le de l'*argument*; quand il est contre vous, mêlez le fait à l'argument. Fût-elle dénuée de tout fondement, toute appréhension dont vous jugez qu'il serait très désavantageux de la laisser prévaloir doit être écartée par vous du débat.

« Mettez dans vos discours quelque chose de flatteur pour la Chambre.

« Examinez à quels lieux communs prête le sujet que vous traitez.

« Considérez la passion particulière qu'il importe d'exciter.

« Notez dans les discours de ceux qui ont parlé avant vous ce qui a été écouté avec plaisir et ce qui a été écouté avec ennui.

« Songez à ce que diraient sur le même sujet les orateurs que vous admirez.

« Quand vous ne réussissez pas à convaincre, tâchez d'éblouir en accumulant les images.

« Montrez qu'une résolution est bonne précisément dans la mesure où vous la proposez, mais qu'elle deviendrait nuisible pour peu que l'on avançât ou que l'on reculât le point.

« Munissez-vous d'un certain nombre de propositions, d'observations, d'arguments, de faits acquis par l'expérience, de raisonnements, afin de pouvoir dans toutes les occasions recourir à certains axiomes; examinez ensuite s'ils sont cause, effet, substance, mode, faculté ou propriété, afin que l'esprit s'habitue à la méthode. »

Nous n'en citerons pas davantage pour établir que la *Logique parlementaire* est le bréviaire du rhéteur et du sophiste, le vade-mecum des Gorgias contemporains. Mais, en même temps, ce code de sophistique n'est-il pas la satire de ceux qui en appliquent les prescriptions? Tel est l'avis de M. Reinach, qui estime que, si M. Clémenceau peut parfaire son « éducation » en étudiant Hamilton, il peut être aisément démasqué par ceux de ses adversaires qui se seront livrés à la même étude. Et ce disant, M. Reinach songe évidemment à M. Jules Ferry, à qui il dédie sa traduction. A parler franchement, nous croyons que M. Reinach aurait beaucoup mieux fait de ne parler ni de M. Ferry ni de M. Clémenceau dans la longue introduction qui précède la *Logique* et qui d'ailleurs est un remarquable morceau de critique.

***LOGOGRAPHE** s. m. — Phys. Instrument, imaginé par Barlow, destiné à enregistrer la parole.

— **Encycl.** Les variations de pression de l'air expulsé de la bouche sont caractéristiques des syllabes prononcées. Si on enregistre ces variations au moyen d'une membrane qui porte un style pouvant laisser une trace sur un papier mobile, on obtient des diagrammes sur lesquels beaucoup de mots sont reconnaissables, mais qu'on n'est pas encore parvenu à déchiffrer d'une façon pratique et certaine. Tel est le *logographe* de Barlow.

LOHEMBA, lac de l'Afrique équatoriale, à l'ouest du lac Moéro et du lac Bangouéolo, par 10° de lat. S., et 25° long. E. Ce lac n'a pas encore été visité par des Européens, et c'est seulement d'après les renseignements des indigènes qu'il est indiqué sur les cartes.

***LOI** s. m.—**Encycl.** Adm. *Confection des lois.* Les projets de *loi* présentés par le gouvernement et les propositions émanant de l'initiative individuelle sont d'abord soumis à l'examen de commissions, qui désignent un de leurs membres pour faire le rapport. Lorsque ce rapport est déposé et distribué, souvent même avant la distribution et au moment du dépôt, la Chambre des députés fixe le jour de la discussion publique. Sauf les cas d'urgence, la discussion ne peut commencer avant un délai minimum fixé à vingt-quatre heures. Si l'urgence est déclarée, en vertu d'une décision de la Chambre, une seconde décision peut ordonner que la délibération aura lieu immédiatement. Dans ce cas, une seule lecture suffit. Dans les cas ordinaires, la proposition ou le projet de loi sont soumis à deux délibérations. Ces deux délibérations ne peuvent avoir lieu qu'à des intervalles qui ne sauraient être moindres de cinq jours. C'est là une mesure fort sage. Elle a pour effet de garantir la Chambre des députés contre ses propres entraînements et elle assure en même temps au pays le bénéfice de lois mûrement discutées.

La première délibération porte d'abord sur l'ensemble du projet de loi. C'est là ce qui constitue la discussion générale. Elle est proportionnée à l'importance des projets soumis au vote de l'Assemblée. Dès que la discussion générale a pris fin et est déclarée close, le président consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles. Le vote de la Chambre sur ce point particulier ne peut donner lieu à aucun ordre du jour, expliquant les motifs du passage aux articles. Si la Chambre décide qu'elle ne veut pas passer à la discussion des articles, le président déclare que le projet n'est pas adopté. Si, au contraire, la Chambre décide qu'il sera passé à la discussion des articles, les débats continuent. La discussion porte sur chaque article et sur les amendements qui s'y rattachent. V. AMENDEMENT, aux tomes I, XVI et XVII du *Grand Dictionnaire*.

Quand la Chambre a discuté tous les articles et tous les amendements soumis à son examen et qu'elle s'est prononcée sur chacun d'eux, elle est consultée par son président sur le point de savoir, si elle entend passer à la seconde délibération. Dans le cas de la négative, le projet est repoussé. Si au contraire la Chambre se prononce pour l'affirmative, la deuxième délibération ne peut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'ouvrir qu'après un délai de cinq jours francs. Il peut arriver qu'entre les deux délibérations la commission chargée de l'examen du projet soit saisie par un de ses membres ou par le gouvernement de nouvelles propositions modifiant le texte primitivement adopté. Ce fait, s'il se produit, est porté à la connaissance de la Chambre par le rapporteur et cette communication a lieu avant que les débats sur la deuxième délibération aient commencé. La Chambre décide alors que la première délibération reste acquise ou qu'il y a lieu de la considérer comme non avenue.

La deuxième délibération se fait dans les mêmes conditions que la première, à cela près qu'il n'y a pas cette fois de discussion générale. Comme dans la première délibération, il est successivement procédé au vote de chaque article et des amendements qui s'y rapportent. Toutefois, il est d'usage de ne pas remettre aux voix les articles qui n'ont pas été modifiés par la commission dans l'intervalle compris entre les deux délibérations. Il n'est pas revenu non plus sur les articles qui ne sont pas contestés et sur lesquels il n'y a pas d'amendements. Tout article combattu lors de la deuxième délibération doit être de nouveau soumis au vote de la Chambre.

Nous avons dit que, sauf le cas où la Chambre des députés déclare l'urgence, tout projet de loi, toute proposition doit donner lieu à deux délibérations. Cette prescription ne s'applique ni au budget des recettes et des dépenses, ni aux lois des comptes, ni aux lois portant demande de crédits spéciaux, ni aux lois d'intérêt local. Pour le vote de ces lois, une seule délibération suffit. Cette délibération unique ne peut valablement s'ouvrir que vingt-quatre heures au moins après la distribution du rapport ou son insertion au « Journal officiel ». Toutefois, cette formalité n'est pas exigée en cas d'urgence. La discussion des projets de loi que nous venons d'énumérer a lieu suivant les formes déterminées pour la première délibération. La principale différence entre les deux procédures consiste dans l'interdiction de voter les amendements le jour même où ils sont présentés. Avant le vote sur l'ensemble d'un projet dont les articles ont été successivement discutés et votés, la Chambre des députés peut renvoyer ce projet à la commission avec mandat de le reviser et de le coordonner. La commission présente sans délai son nouveau travail; mais la discussion qui s'ouvre sur ce travail de refonte ne peut porter que sur la rédaction.

Dès qu'un projet est voté par la Chambre des députés, il est envoyé au Sénat, où il passe par la même filière. Si le Sénat le modifie, il revient à la Chambre. Un projet ne devient loi définitive et la loi ne peut être promulguée avant que les deux Assemblées composant le Parlement se soient mises d'accord sur tous les points et aient adopté la même rédaction.

Les projets de loi sont d'abord soumis à la Chambre des députés; mais les sénateurs, ayant eux aussi le droit d'initiative, il se peut qu'une proposition soit votée par la haute Assemblée avant que la Chambre en ait été saisie. Dans ce cas, la proposition, votée par le Sénat, est transmise à la Chambre des députés, et si celle-ci l'admet sans modification, elle devient définitive.

Le président de la République promulgue les lois dans le mois qui suit la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée. Le chef du pouvoir exécutif doit promulguer dans les trois jours de cette transmission les lois dont la promulgation par un vote exprès, dans l'une ou dans l'autre Chambre, aura été déclarée urgente. Cette promulgation des lois a lieu par la voie du « Journal officiel ».

Lois scientifiques du développement des nations dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité, par W. Bagehot (1873, in-8°). Cet ouvrage, plein de vues originales et suggestives, se compose de cinq livres, dont voici les titres : 1° l'origine des nations; 2° la lutte et le progrès; 3° la formation des peuples; 4° l'âge de la discussion; 5° le progrès vérifiable en politique.

L'auteur part de deux principes fournis par la physiologie à la science sociale : le principe de l'habitude ou des actions réflexes artificielles et acquises, et le principe de l'hérédité. Le premier explique la possibilité de l'éducation; le second, la possibilité du progrès social. Ces deux principes sont nécessaires à la détermination des lois du développement des peuples. Ils sont indépendants de toute théorie sur la nature de la matière ou sur la nature de l'esprit. Ils n'ont aucun rapport non plus avec les vieilles discussions sur la nécessité et le libre arbitre. Bien moins encore doit-on les confondre avec cette idée de Buckle « que les forces matérielles ont été les grands ressorts du progrès, et les causes morales des ressorts secondaires ». Les principes de l'habitude et de l'hérédité donnent aux causes morales la première place. Le premier résultat de la science, dont ces principes sont les fondements, est de dissiper « les rêves d'autrefois relativement à une civilisation primitive fort avancée ». Ils nous conduisent nécessairement à envisager la condition des peuples primitifs comme très différente de celle des nations modernes.

Le premier besoin des hommes a été le besoin de gouvernement, le besoin d'autorité, le besoin d'une loi « rigide, précise, concise ». Mais combien ce besoin était, à l'origine, difficile à satisfaire! On ne peut, selon Bagehot, émettre que des conjectures plus ou moins plausibles sur l'origine du gouvernement. Mais, une fois que les gouvernements quelconques eurent commencé, il paraît fort aisé d'expliquer pourquoi ils se sont perpétués. L'explication se trouve dans le principe de la sélection naturelle, lequel se joint ici aux principes de l'habitude et de l'hérédité. « Quoi qu'on puisse dire, en d'autres matières, contre le principe de la sélection naturelle, nous ne pouvons douter qu'il n'ait dominé toute l'histoire des premières races humaines. Les plus forts tuaient les plus faibles quand ils le pouvaient. Or, je n'ai pas besoin de m'arrêter à prouver qu'on est plus fort avec un gouvernement quelconque que lorsqu'on est dépourvu de gouvernement. »

Du principe de la sélection naturelle appliqué au développement historique de l'humanité découlent les trois lois suivantes que Bagehot croit pouvoir poser au moins comme approximatives :

1° Dans chaque état particulier du monde, les nations qui sont les plus fortes tendent à prévaloir sur les autres; et dans certaines particularités déterminées, les plus fortes tendent à être les meilleures.

2° Dans chaque nation prise en particulier, le type ou les types de caractère qui, dans ce lieu et à cette époque, sont les plus attractifs, tendent à prédominer, et le caractère le plus attractif, bien qu'il y ait des exceptions, est ce que nous appelons le meilleur caractère.

3° L'intensité de cette concurrence entre les nations et de cette concurrence entre les caractères n'est pas accrue, dans la plupart des conditions historiques, par des forces intrinsèques; mais dans certaines conditions, telles que celles qui prédominent aujourd'hui dans la partie du monde la plus influente, l'intensité de toutes deux est ainsi accrue.

D'après le principe de la sélection naturelle, l'origine de la civilisation doit être rapportée à la supériorité militaire. Mais la supériorité militaire vient de la plus grande disciplinabilité; ce qui établit un rapprochement curieux entre la civilisation des hommes sauvages et la domestication des animaux sauvages. « La domestication des animaux, remarque Bagehot, telle qu'elle se pratique aujourd'hui chez les nations sauvages, et telle que la décrivent les voyageurs qui l'ont vu pratiquer, est le résultat d'une sorte de sélection. Ce sont les animaux les plus farouches que l'on tue lorsqu'on a besoin d'aliments; les plus dociles et les plus aisés à conduire sont conservés, parce qu'ils conviennent mieux à l'indolence de l'homme et qu'ils sont, pour cette raison, préférés de celui qui les garde... L'homme, étant le plus fort de tous les animaux, ne se trouve pas dans les mêmes conditions que les autres. Il était obligé de se dompter, de se domestiquer lui-même. Et s'il y est parvenu, c'est que les tribus les plus obéissantes, les plus dociles, sont aussi, dans la première phase de ces luttes, où la vie est vraiment l'enjeu, les plus fortes, celles qui remportent la victoire. » Ainsi, la première condition pour l'emporter dans la concurrence vitale, c'était l'aptitude à accepter et à subir le joug d'un usage, d'une loi, d'un gouvernement quelconque. C'était aussi la première condition du progrès. Mais les premières sociétés tendaient nécessairement à s'immobiliser par l'aptitude même qui leur avait permis de faire ce premier pas. La discipline de l'usage, qui ne pouvait être imposée aux hommes que par des sanctions terribles, conservait ces sanctions et détruisait la tendance au changement, principe de progrès ultérieurs. C'est l'explication des civilisations stationnaires; il était très difficile aux hommes de passer de l'état sauvage à l'état de gouvernés, d'arriver à une loi fixe après avoir vécu sans loi; il l'était également de modifier et d'améliorer cette loi fixe, une fois acceptée, de manière à en tirer un nouvel avantage, une supériorité nouvelle dans la lutte pour la vie. D'où venait cette seconde difficulté? Du danger de retomber dans l'état d'anarchie et de faiblesse d'où ils avaient eu tant de peine à sortir. Voilà pourquoi les anciens n'avaient nulle idée du progrès; pourquoi les nations orientales, maintenant encore, sont exactement dans le même cas. Pour qu'une nation progresse, il faut qu'elle acquière l'aptitude à changer, la variabilité, et il faut qu'elle l'acquière sans perdre et même sans laisser affaiblir en elle l'esprit de discipline et de légalité, avec les vertus qui en dérivent et qui sont les conditions de la force.

Comment la variabilité put-elle s'introduire dans des sociétés qui avaient été jusqu'alors immobiles? C'est par la discussion appliquée aux objets propres du gouvernement. Bagehot montre pourquoi la discussion des actions et des intérêts généraux devait être un principe de changement et de progrès. Une fois que la discussion est admise sur un seul sujet ou sur un certain ordre de sujets, il est naturel et inévitable que l'habitude de la discussion s'établisse; dès lors le charme sacré de l'usage et de la coutume est rompu. La discussion devait évidemment commencer dans une communauté par les questions relatives aux intérêts visibles et pressants de cette communauté, c'est-à-dire par les questions politiques dont l'importance était considérable et la solution urgente. De là elle devait s'étendre aux autres questions et à tous les objets quelconques.

Si la stagnation est, dans le monde, la règle, et le progrès l'exception, c'est que le gouvernement de discussion, organe essentiel du progrès, était, à l'origine, une plante singulièrement délicate. Ce gouvernement ne pouvait exister d'abord, le système représentatif n'ayant pas encore été imaginé, que dans de petites villes, plus petites que toutes les divisions politiques existantes. Il était bien difficile que, même en ces petites villes, un gouvernement de discussion fût durable. Ne voit-on pas éclater les passions les plus âpres et les plus violentes, aussitôt qu'une question vitale est soumise à la discussion, même dans les communautés modernes, où les tendances sauvages des hommes ont été affaiblies par des siècles de culture et réprimées par des siècles d'obéissance? Il était bien difficile surtout que ces petites villes résistassent aux empires où de grandes populations étaient unies par des coutumes traditionnelles et gouvernées par une volonté unique.

Bagehot examine quelles sont les conditions qui ont rendu possible le gouvernement de discussion. On a dit que c'était une question de race, que le pouvoir de former des Etats libres était un privilège de la race aryenne. Mais les faits ne s'accordent pas avec cette théorie : la race aryenne n'est pas libre tout entière; et, de plus, certaines races non aryennes ont été capables de liberté; Carthage, par exemple, était une république sémitique. On a attribué l'origine du gouvernement de discussion au climat; mais on sait que des types très différents de société existent dans le même climat et sous l'influence de mêmes milieux physiques. L'auteur ne croit pas pouvoir expliquer pourquoi telles nations ont le gouvernement de discussion, tandis que d'autres ne l'ont pas. Il se borne à dire que la diversité des types de gouvernement dépend de la diversité des caractères nationaux, et que les causes qui ont donné naissance aux divers caractères nationaux sont, au fond, les mêmes que celles qui ont donné naissance aux variétés frappantes des caractères individuels. Cette philosophie de l'histoire et du progrès est singulièrement différente des systèmes de progressisme et d'optimisme historique qui régnaient dans la première moitié du XIXe siècle.

****LOIR-ET-CHER** (DÉPARTEMENT DU).—D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 279.214 hab. Il est divisé en 297 communes, 24 cantons et 3 arrondissements, lesquels nomment 4 députés (loi du 3 février 1889) et 2 sénateurs. Le Loir-et-Cher appartient au 5e corps d'armée (Orléans), à la 19e conservation forestière (Tours). Il est du ressort de la cour d'appel de Paris, de l'académie de Paris et de l'évêché de Blois.

****LOIRE** (DÉPARTEMENT DE LA). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 603.384 hab. Il est divisé en 331 communes, 30 cantons et 3 arrondissements, lesquels nomment 7 députés (loi du 7 février 1889) et 4 sénateurs. La Loire appartient au 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand), au 14e arrondissement forestier (Grenoble); elle est du ressort de la cour d'appel, de l'académie et de l'archevêché de Lyon.

****LOIRE** (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 320.063 hab. Il est divisé en 264 communes, 28 cantons et 3 arrondissements, lesquels nomment 4 députés (loi du 3 février 1889) et 2 sénateurs. La Haute-Loire appartient au 13e corps d'armée, à la 20e division militaire, à la 40e conservation forestière (Clermont-Ferrand); elle est du ressort de la cour d'appel de Riom, de l'académie de Clermont et de l'évêché du Puy.

****LOIRE-INFÉRIEURE** (DÉPARTEMENT DE LA). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 643.884 habitants. Il est divisé en 217 communes, 45 cantons et 5 arrondissements, lesquels nomment 8 députés (loi du 3 février 1889) et 4 sénateurs. La Loire-Inférieure appartient au 11e corps d'armée (Nantes), au 23e arrondissement forestier (Rennes); elle est dans le ressort de la cour d'appel et de l'académie de Rennes. Nantes, son chef-lieu, est le siège d'un évêché.

****LOIRET** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 374.875 habitants. Il est divisé en 349 communes, 31 cantons et 4 arrondissements, lesquels nomment 3 députés (loi du 3 février 1889) et 2 sénateurs. Le Loiret appartient au 5e corps d'armée (Orléans) et au 19e arrondissement forestier (Tours). Il est du ressort de l'académie de Paris. Orléans est le siège d'une cour d'appel et d'un évêché.

LOISEAU (Jeanne), femme de lettres française, née à Paris en 1860. C'est sous le pseudonyme de **Daniel Lesueur** qu'elle s'est fait connaître. Elle a publié : *Fleurs d'avril*, recueil de poésies couronné par l'Académie française (1882, in-12); *le Mariage de Gabrielle*, roman qui a été également couronné par l'Académie (1882, in-12); *l'Amant de Geneviève* (1883, in-12); *Marcelle* (1885, in-12), roman psychologique et physiologique très remarquable; *Un mystérieux amour* (1886, in-12); *Rêves et Visions*, recueil de poésies (1889, in-18). En 1885, Mlle Jeanne Loiseau a partagé le prix de poésie décerné par l'Académie française pour son poème *Sursum corda*.

****LOISELEUR** (Jean-Auguste-Jules), littérateur et historien français, bibliothécaire de la ville d'Orléans, né dans cette ville en 1816. —Depuis *les Points obscurs de la vie de Molière* (1877, in-8°), curieux ouvrage plein d'érudition, dont nous rendons compte (v. MOLIÈRE), M. Jules Loiseleur a encore publié : *Anthologie d'Horace* (2e partie, 1879, in-8°); *Nouvelles Controverses sur la Saint-Barthélemy* (1881, in-8°); *Trois Enigmes historiques* (1882, in-12); les énigmes historiques dont la solution est proposée sont la Saint-Barthélemy, le Masque de fer et l'Affaire des poisons : pour la Saint-Barthélemy, l'auteur croit qu'il n'y eut aucun plan proposé d'avance et que le massacre eut lieu un peu au hasard, au gré des circonstances; pour le fameux Masque de fer, il rejette toutes les hypothèses admises à tour de rôle par les historiens et estime que ce fut tout bonnement un prisonnier vulgaire, peut-être un simple espion, qui ne fut pas traité autrement que l'étaient alors la plupart des prisonniers d'Etat; quant à l'Affaire des poisons, réduite à des proportions beaucoup moins vastes que celles que lui a données M. Eug. Jung, la marquise de Montespan y aurait joué un rôle considérable. Dans ces études, M. Jules Loiseleur a fait preuve d'une critique sagace et pénétrante. On lui doit de plus un opuscule : *les Larcins de M. Libri à la bibliothèque d'Orléans* (1884, in-12).

* **LOISON** (Pierre), sculpteur français, né à Mer (Loir-et-Cher) en 1821. — Il est mort à Cannes le 2 février 1886. Outre des bustes de personnages anonymes, cet artiste a exposé, depuis 1870, les œuvres ci-après : *Sainte Clotilde*, statue (1871); *l'Ame*, statue (1872); buste du *lieutenant-colonel Taillant* (1873); *Nausicaa lançant une dernière fois la balle*, statue (1874); *Canéphore offrant des fruits* (1877); buste de *Berryer* [à l'Institut] (1878); *Pigalle*, statue, et *la Vérité*, statuette (1883). On lui doit encore des statues de *Saint Jean Chrysostome*, de *Saint Basile* et de *Saint Augustin* (cette dernière à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie), et deux frontons : *le Génie des Beaux-Arts* (palais de Compiègne), *la Justice* (palais de Justice de Blois).

LOKANIQUE adj. (lo-ka-ni-ke — rad. *lokao*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide lokaonique.

— **Encycl.** L'*acide lokanique* $C^{36}H^{36}O^{21}$ est un corps brun, pulvérulent, insoluble dans les dissolvants généralement employés, donnant des solutions violettes avec les alcalis, obtenu en traitant le lokaonate d'ammoniaque par l'acide sulfurique et l'acide carbonique.

LOKAONIQUE adj. (lo-ka-o-ni-ke — rad. *lokao*). Chim. Se dit d'un acide extrait du lokao ou vert de Chine.

— **Encycl.** L'*acide lokaonique* $C^{42}H^{48}O^{27}$ se présente en masse pulvérulente d'un bleu noir, acquérant un éclat métallique par le frottement. Insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et la benzine, il forme des sels donnant avec les alcalis des solutions colorées en bleu, que l'action de l'air change en vert et celle des réducteurs en violet. Cet acide se prépare en traitant par une solution concentrée de carbonate d'ammoniaque le lokao, qui est un mélange de lokaonates de chaux et d'alumine; l'acide est ensuite mis en liberté en traitant le sel ammoniacal par l'acide oxalique. L'acide lokaonique, dont on connaît de nombreux sels, est transformé par les acides étendus en acide lokanique et en lokaose.

LOKAOSE s. m. (lo-ka-o-ze — rad. *lokao*). Chim. Substance saccharine extraite de l'acide lokaonique.

— **Encycl.** Le *lokaose* $C^{6}H^{14}O^{6}$ est un corps cristallisé en petites aiguilles qui sont sans action sur la lumière polarisée. Il s'obtient en saturant de carbonate de baryte la solution sulfurique dont on a extrait l'acide lokanique, filtrant, évaporant et reprenant par l'alcool étendu d'eau. Ce sucre exerce sur les sels de cuivre une action réductrice plus faible de moitié que celle du glucose.

LOKINGA MOUCHINGA, chaîne de montagnes d'Afrique. V. BISA.

LOKKO, petit pays de l'Afrique occidentale, dans la partie N. de la colonie anglaise de Sierra Leone, limité par la Grande Scarcies au N. et par la Petite Scarcies au S. Le pays est très fertile, couvert de forêts vierges et de vastes étendues de palmiers. La ville de Port-Lokko, à 60 kilom. N.-E. de Free-Town, a acquis une importance considérable par les établissements des commerçants mandingues.

LOKOJA ou **LOKODJA**, ville de l'Afrique occidentale, sur la rive droite du Niger inférieur et près du confluent du Bénoué, au pied d'une montagne, à 100 kilom. au nord de la ville d'Idda, par 7° 47' de lat. N. et 4° 24' de long. O.; 3.000 hab. Cette factorerie anglaise fut le point de départ de plusieurs explorations dans le bassin du Niger inférieur (Laird, Allen, Trotter, Oldfield, etc.).

* **LOMA**, chaîne de montagnes de l'Afrique occidentale, dans le Kouranko (empire d'Ouassoulou), et à l'est de la colonie anglaise de Sierra-Leone. Cette chaîne, qui affecte la forme d'un fer à cheval ouvert vers l'ouest, entre 8° 20' et 9° 15' de lat. N. et entre 12° 45' et 14° de long. O., a un développement de 100 kilom. du N. au S. et de 140 kilom. de l'E. à l'O. Ces monts présentent plusieurs sommets d'une hauteur considérable pour cette partie de l'Afrique : au N. le mont Yenkina (1.100 mètres); au S.-E., le mont Tembi-Counda (1.340 mètres), et à l'E.-S.-E., le mont Daro (1.340 mètres), par lequel cette chaîne se relie à la chaîne des monts Kong qui sépare le bassin du Niger des petits bassins de la côte de Guinée. Les monts Loma donnent naissance à un grand nombre de cours d'eau; les plus importants sont : la Babbeh et la Bafi ou Bansoukolo, affluents supérieurs de la Bampannach qui se jette dans l'océan Atlantique après avoir arrosé la colonie anglaise de Sierra-Leone. L'arête S.-E. de ces montagnes donne naissance au Niger, qui sort, par 8° 56' de lat. N. et 12° 55' de long. O., des pentes septentrionales de la montagne Tembi-Counda, près du village de Nétia, position reconnue par Zweifel et Moustier le 3 décembre 1879. A 20 kilom. au nord des sources du Niger se trouvent celles de son premier grand affluent de gauche, le Fatikô ou Tamicono, qui longe les pentes orientales de ce massif.

LOMAMI, rivière de l'Afrique équatoriale, dans l'Etat indépendant du Congo, affluent de droite du Sankourou, et distincte de la grande rivière Lomami, affluent de gauche du Congo. Elle est formée par deux cours d'eau, le Loubéfou et la Loukalla, rivières dont le cours supérieur est encore inexploré, et qui coulent entre la Loubilach à l'O. et l'autre Lomami à l'E. Elle se jette dans le Sankourou, par environ 4° de lat. S., en formant un delta; son lit, très sinueux, est en partie rempli de bancs de sable. Son cours est rapide; sa largeur, de 50 mètres en moyenne, se resserre parfois jusqu'à 15 mètres.

LOMBARD (Edouard-Henri), sculpteur français, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 22 janvier 1855. Il entra en 1876 à l'Ecole des Beaux-Arts, où il obtint de nombreux succès et où il remporta en 1883 le grand prix de Rome avec un bas-relief représentant *la Mort de Diagoras*. Bien avant ce moment, M. Lombard avait vu sa réputation s'établir, grâce à ses envois au Salon, où il avait exposé plusieurs œuvres intéressantes : *Orphée*, buste en plâtre (1878); la *Sainte Cécile* (1880) [v. CÉCILE (sainte)], qui valut une médaille de 2e classe à l'artiste, reparut sous la forme définitive du marbre en 1883 et fut acquise par l'Etat. Cette année-là on voyait encore de M. Lombard une intéressante statue de *Judith*. Les œuvres qui parurent aux Salons suivants : *Apollon et Marsyas*, bas-relief en plâtre (1886) et *Diane*, statue en plâtre (1887), n'étaient autres que les envois de Rome de l'artiste et avaient déjà été exposés à l'Ecole des Beaux-Arts. On doit encore à M. Lombard : une copie en marbre de la *Vénus* du musée de Naples; une statue en marbre, *Judith et Holopherne*, et une esquisse, *Apollon vainqueur*.

* **LOMBRIC** s. m. — **Encycl.** Zool. Depuis quelques années l'histoire si négligée de ces vers de terre a fait les plus grands progrès, et les savants les plus illustres n'ont pas dédaigné d'étudier les *lombrics* et de nous montrer leur rôle dans l'économie naturelle. Charles Darwin et Pasteur nous ont mis au courant des travaux de ces laboureurs souterrains, agents actifs de tout un ordre de phénomènes importants, tantôt utiles, tantôt nuisibles, suivant qu'ils concourent à modifier avantageusement la contexture du sol ou, au contraire, à faire reparaître à sa surface les microbes malfaisants.

Examinons d'abord les résultats des travaux des deux grands savants, puis nous énumérerons les progrès qu'un éminent naturaliste, M. Edmond Perrier, a fait faire à l'histoire naturelle des lombrics.

On sait que les lombrics coopèrent activement à l'ameublissement des terres en creusant dans le sol des galeries qu'ils remplissent de leurs excréments et qui sont facilement traversées par les racines des plantes, lesquelles en prospèrent mieux. Sortant la nuit de leurs terriers pour chercher leur nourriture, ils déposent leurs excréments aussi à la surface du sol, formant ainsi des petits tas de terre végétale que les pluies et les rosées étendent sur le sol comme un engrais.

« L'une des espèces les plus grandes et les plus fortes de l'Allemagne, dit Hoffmeister, le *lumbricus agricola*, pouvant atteindre une longueur de 0m,40, et habitant les sols luxuriants, ne se contente pas pour sa nourriture de la terre végétale seule, il recherche les débris végétaux, et, à leur défaut, il prépare son repas en entraînant dans son trou tout ce qu'il trouve. Chacun sait que les brins de chaume, les plumes, les feuilles, les bouts de papier qu'on trouve épars le matin dans les cours et dans les jardins, comme si un enfant les y avait plantés, sont entraînés pendant la nuit par ces vers. Peu de personnes ont observé avec quels pauvres appareils ces vers arrivent à s'emparer d'objets aussi grands. Mais lorsqu'on essaye d'extraire un ver de son trou, on se rend compte de la force de résistance qu'il oppose, car il peut tirer avec force sur un brin de chaume, le plier au milieu pour le faire pénétrer dans ses galeries; il entraîne également de larges plumes de poules avec leurs barbes, et les enfouit sans peine dans un trou fort étroit. »

« On pourrait, dit Mme Marie Raffalovich avec quelque lyrisme, nommer à juste titre les lombrics les premiers conservateurs des monuments historiques. Les médailles, les pavés en mosaïque, les ornements d'or, les instruments de pierre, tout ce qui s'est trouvé par le hasard des dispersions abandonné sur le sol, a été soigneusement enfoui dans la terre par ces ouvriers consciencieux. L'archéologie leur doit beaucoup. La géologie ne leur est pas moins redevable. Les lombriciens... aident indirectement à la décomposition chimique des roches par les différents acides qui se produisent chez eux pendant le travail de la digestion, et directement par la dénudation des roches cristallines et le transport de la matière désintégrée sur les pentes et dans le fond des vallées. Ils étendent ainsi peu à peu une mince couche d'alluvion dans les niveaux inférieurs. Non contents d'avoir contribué à revêtir le sol d'un manteau de terre végétale, ils l'améliorent sans cesse, l'aèrent et augmentent sa richesse organique par la quantité prodigieuse de feuilles à moitié décomposées qu'ils emmagasinent dans leurs trous. »

Les vers de terre peuvent contribuer sans doute à l'amélioration des terres, comme Darwin l'a démontré dans l'ouvrage intitulé : *la Formation de la terre végétale par l'action des vers*; mais il ne faut pas oublier que les lombrics recherchent de préférence les terres les plus riches en humus, celles où ils peuvent trouver le plus facilement leur nourriture. En sorte que si les vers ont rendu les terres plus propres à la culture, la culture a eu, de son côté, pour effet de multiplier le nombre de ces vers, comme elle a multiplié le hanneton, la courtilière, etc.

D'autre part, les vers sont parfois des agents nuisibles. Les beaux travaux de Pasteur nous ont montré que les lombrics sont les auteurs du transport des bactéries du charbon à la surface du sol. En effet, vivant dans les profondeurs de la terre, ces vers, lorsqu'ils se trouvent dans un sol où ont été enfouis des animaux morts du charbon, ingèrent de la terre farcie de bactéries qu'ils rejettent ensuite à la surface du sol avec leurs excréments, se faisant ainsi les agents vecteurs des germes charbonneux que peuvent ingérer d'autres ruminants venant brouter l'herbe à cet endroit.

D'après les travaux importants de M. Edmond Perrier, les lombrics terrestres se divisent en quatre familles, basées sur la position des orifices génitaux et de la ceinture clitellienne : 1° *Lombriciens antéclitelliens* : orifices génitaux mâles avant la ceinture; 2° *L. intraclitelliens* : orifices génitaux mâles sur la ceinture; 3° *L. postclitelliens* : orifices génitaux mâles après la ceinture; 4° *L. aclitelliens* : point de ceinture apparente. « Les caractères tirés du mode de reproduction sont les seuls que l'on peut considérer jusqu'ici comme réellement distinctifs. » (E. Perrier.)

De nombreuses formes, tant européennes qu'exotiques, ont été décrites par M. Perrier, qui les a groupées dans divers genres, dont treize sont nouveaux : Titanus, Anteus, Rhinodrilus, Urocheta, Digaster, Moniligaster, Plutellus, Eudrilus, Acanthodrilus, Pontodrilus, Perionyx. On vient de découvrir en Australie un lombric gigantesque (*megascolides australis*), gros comme le doigt et mesurant deux mètres.

LOMBROSO (Cesare), médecin et criminaliste italien, né à Venise en 1836. A peine reçu docteur, les premiers travaux qu'il publia et qui avaient pour objet le crétinisme, attirèrent l'attention de Virchow. En 1862, il fut chargé d'un cours sur les maladies mentales à l'université de Pavie, puis nommé directeur de l'hôpital des fous à Pesaro, sans que ces fonctions le fissent renoncer à la carrière de l'enseignement. Ses recherches expérimentales sur les aliénés furent d'abord accueillies par le corps médical avec quelque dédain; mais il acquit bientôt une légitime notoriété. Passant des aliénés aux criminels, il arriva à des résultats qui font maintenant autorité, et il fut l'un des premiers à démontrer les avantages de la méthode anthropométrique. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *De la folie de Cardan* (1855, in-8°); *Fragments médico-psychologiques* (1858); *De la folie en Chine et en Egypte* (1863); *le Génie et la Folie* (1864, in-8°); *Influence de la civilisation sur la folie et de la folie sur la civilisation* (1865); *Etudes cliniques des maladies mentales* (1865); *Cas cliniques et psychiatriques* (1866); *Diagnoses psychiatro-légales opérées au moyen de la méthode expérimentale* (Milan, 1867); *De la folie pellagreuse et de son traitement* (1868); *Etudes cliniques expérimentales sur la nature, la cause et le traitement de la pellagre* (1870); *l'Homme blanc et l'homme de couleur* (1871); *la Folie criminelle en Italie* (1872); *Anthropométrie de quatre cents malfaiteurs vénitiens* (1872); *la Microcéphalie et le crétinisme, applications à la médecine légale* (1873); *Diagnoses médico-légales* (1873); *la Médecine légale de l'aliénation étudiée d'après la méthode expérimentale* (Padoue, 1873); *l'Homme criminel* (1875), œuvre capitale du docteur Lombroso, et à laquelle nous avons consacré une analyse spéciale (V. HOMME); *Algométrie de l'homme sain et de l'aliéné* (1878).

LOMON (Charles), romancier et auteur dramatique français, né à Blagnac (Haute-Garonne) en 1852. Il a fait jouer, pour ses débuts, un drame en cinq actes et en vers, *Jean Dacier* (Comédie-Française, 1877), qui obtint un certain succès; *le Marquis de Kenilis* (Odéon, avril 1879), autre drame en cinq actes et en vers, fut moins bien accueilli; il sembla aux critiques que cette seconde œuvre, écrite d'ailleurs par l'auteur avant *Jean Dacier*, n'était qu'une première esquisse de cette pièce. M. Charles Lomon a publié, depuis, quelques romans qui ne sont pas sans mérite : *la Régina* (1884, in-12), œuvre d'une donnée originale; *l'Amirale* (1884, in-12); *l'Affaire du Marpet* (1884, in-12), imbroglio judiciaire plein d'intérêt.

LONCHOPHORE s. m. (lon-ko-fo-re — du gr. *logkos*, lance; *phoros*, qui porte). Zool. Nom donné aux larves des porcellanes (crustacés décapodes) remarquables par la longueur exagérée de leur aiguillon frontal et des deux aiguillons dorsaux postérieurs.

* **LONDONDERRY** (Frédéric-William-Robert STEWART, marquis DE), homme d'Etat